



Présentation du Guide de conception des espaces publics métropolitains

Rencontre et échanges du Réseau RUES

Jeudi 06 juin 2019

1

Présentation du Service Espace Public et Patrimoine

La Métropole a poursuivi depuis 2011, la mise en place des « **Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics** », en lui donnant un nouvel essor en l'adaptant à l'organisation des pôles territoriaux.

Cette évolution s'est appuyée, dans un premier temps, sur la Mission Espaces publics, mission qui, depuis février 2018, a intégré le Service espace public et patrimoine de la Direction d'appui aux territoires.

Ainsi, les missions attribuées à ce service en matière d'espace public concernent:

- la diffusion du nouveau Guide de conception des espaces publics métropolitains,
- l'animation du réseau métier Aménagement des espaces publics,
- l'expertise conseil auprès des directions de Bordeaux Métropole dans le domaine de l'aménagement des espaces publics

Les objectifs de ce travail sont de :

- créer une véritable culture de l'espace public chez les chefs de projets, les MOE en les accompagnant dans leurs opérations ;
- intégrer dès la conception, le volet maintenance ;
- développer les formations ou animer des sujets spécifiques ;
- s'attacher à ce que les réalisations répondent bien aux exigences nouvelles ;
- garantir la transversalité entre direction ;
- apporter du conseil de qualité, de la méthode, de l'expertise technique par l'accompagnement;
- récolter des projets d'espaces publics des territoires métropolitains afin de les répertorier et de les diffuser le cas échéant.

2

Le Guide de conception des espaces publics métropolitains

Contenu et ambitions

Les constants et développements dans le nouveau guide

- Cohérence avec le projet métropolitain et le PLU 3.1 ;
- Articulation avec le Programme d'orientation et d'actions des déplacements mobilité ;
- Plus grande place au contexte urbain et environnemental ;
- Rôle de la nature et de l'eau dans les espaces publics renforcée ;
- Adoption d'une nouvelle philosophie de voirie ;
- Démarche participative incluant les retours d'expériences;
- Place importante et unique à chaque projet.

Les éléments du programme « guide »

1. Favoriser l'eau et la nature dans l'espace public
2. Libérer l'espace public et renforcer la politique de stationnement métropolitain
3. Concevoir des lieux capables d'évoluer
4. Ponctuer l'espace public de lieux de pause
5. Favoriser le maillage des circulations pédestres
6. Choisir les bons aménagements de sécurité
7. Intégrer dans les pratiques le « juste-coût » et la récupération de l'existant
8. Favoriser la participation et expérimenter

La mise en œuvre

- Un guide composé de 9 cahiers, répartis en 3 catégories :
 - 3 guides méthodologiques
 - Faire projet
 - Ressourcerie
 - Lexique
 - 3 guides de programmation
 - Principes
 - Fabrique des espaces publics
 - Boîte à outils
 - 3 guides techniques
 - Végét-eau
 - Matériaux
 - Agencements

**Un guide disponible : http://intranet/index.php?babrw=a-la-une/babArticle_12392
(ensemble des cahiers)**

FAIRE PROJET

méthodologie partagée de projet

LE PROCESS : ÉTAPES, ACTEURS & ENJEUX

On retiendra 3 changements majeurs dans l'évolution des modes de faire projet, qui influent sur l'ordre et le type d'acteurs impliqués à chaque étape, et modifient les missions du Chef de Projet.

Légendes

NOTA : Les étapes du processus de projet sont détaillées dans la Gestion et Suivi de Projet -cf. Ressourcerie

M0e : Maîtrise d'oeuvre
 PT : Pôle territorial de Bordeaux Métropole
 CP : Chef de Projet
 Services Territoriaux : Centre de Gestion des Espaces Publics
 BE : Bureau d'études
 AMOp : Assistance à Maîtrise d'ouvrage Programmation
 AMOa : Assistance à Maîtrise d'ouvrage Aménagement

INFORMATION Riverains + usagers

PARTICIPATION (co-construction > concertation > consultation > information)

CHANTIER PARTICIPATIF

PROGRAMMATION

PHASE 1

De la demande au programme
Maîtrise d'ouvrage

Objet :

- Le recueil des attentes.
- La connaissance du contexte et du lieu.
- La construction de la commande.

AMÉNAGEMENT

PHASE 2

Des études au projet
Maîtrise d'oeuvre

Objet :

- La validation de la faisabilité du programme.
- La traduction spatiale du programme.

PHASE 3

Travaux

Objet :

- La réalisation de l'espace public.

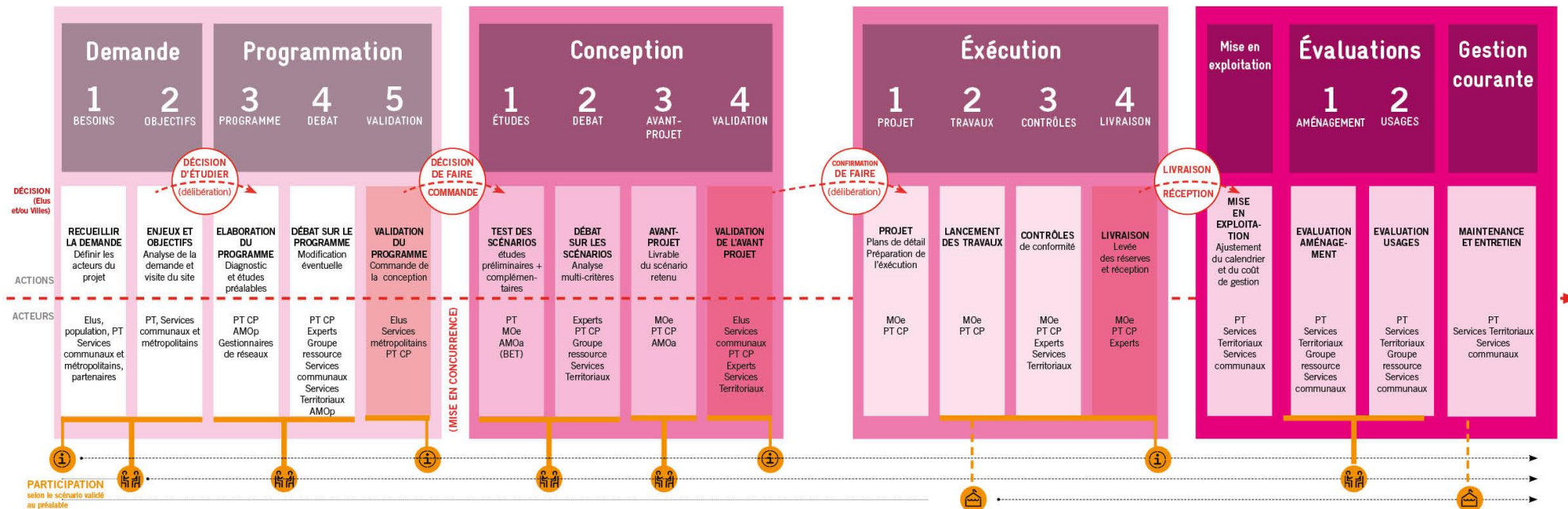
GESTION

PHASE 4

Exploitation du domaine public

Objet :

- La régulation, l'entretien et la maintenance de l'espace public.



RESSOURCERIE

documents-cadre, études de références
& cartographies

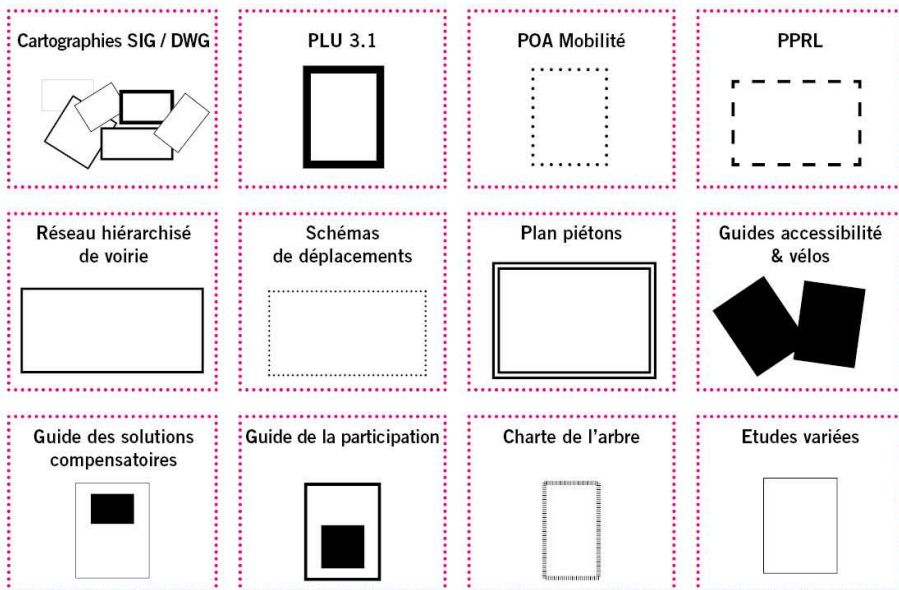
RESSOURCERIE

Qu'est-ce-qu'une ressource ?

La ressource désigne un espace de collecte, de valorisation, de partage et de sensibilisation d'informations et de données nécessaires pour une bonne conception des espaces publics. Plus qu'une base de données, la ressource est la source où venir puiser :

- des idées ;
- des références ;
- des repères ;
- des données techniques ;
- des expériences ;
- des contacts etc.

Elle est ainsi l'expression d'un besoin commun, partagé par les concepteurs d'espaces publics : accéder facilement à des données fiables, mises à jour régulièrement et pouvant être partagées.



Quelles ressources y puiser ?

1 Cerner les objectifs/enjeux des différents documents-cadres / études-clés

Espaces publics / Mobilité

- PLU 3.1 Bordeaux Métropole (POA mobilité) ;
- Réseau Hiérarchisé de voirie Bordeaux Métropole (RHV) 2017
- Ouvrage FNAU «Pour des espaces publics ordinaires de qualité», 2014 ;
- Etude a'urba «Des espaces publics à vivre», 2014 ;
- Etude a'urba «Le vieillissement dans l'espace public», 2016 ;
- Etudes a'urba «Les Grandes Allées Métropolitaines» : mode d'emploi et études de cas, 2014-2015-2016 ;
- Etude a'urba «Apaisement des quartiers intra-boulevards de Bordeaux»
- Plan piéton Bordeaux Métropole, 2016-2017 ;
- Plan vélo Bordeaux Métropole ;
- Guide vélos Bordeaux Métropole ;
- Guide de l'accessibilité Bordeaux Métropole.

Urbanisme

- PLU 3.1 Bordeaux Métropole ;
- Guide d'évaluation collaborative des projets d'aménagement et du développement urbain Bordeaux Métropole.

Environnement / Nature / Eau

- 55 000 hectares pour la nature, Bordeaux Métropole, 2013-2014
- + Synthèse Bordeaux Métropole-a'urba, 2015 ;
- PPRI en vigueur + PPRL à venir ;
- Guide des solutions compensatoires Bordeaux Métropole, 2014 ;
- PRIF en vigueur ;
- Guide zones humides Bordeaux Métropole, 2015 ;
- Charte de l'arbre, Bordeaux, 2015 ;
- Etude sur les îlots de chaleur Bordeaux Métropole, 2015 ;
- Charte du développement durable Bordeaux Métropole ;
- Agenda 21 ;
- Plan climat énergie territorial ;
- Fiches îlots de chaleur et de fraîcheur urbains ;
- Atlas de la Biodiversité - Bordeaux Métropole, 2015 ;
- Guide d'information sur la végétation en ville, RNSA (<http://www.vegetation-en-ville.org/PDF/Guide-Vegetation.pdf>) ;
- Liste de pépinières.

Participation citoyenne

- Charte de la participation des citoyens aux projets de Bordeaux Métropole, 2009 ;
- Guide méthodologique « la participation citoyenne aux projets de Bordeaux Métropole » ;
- Formulaire « élaborer un scénario pour une démarche participative ».

Divers

- Les recettes d'images : petite méthodologie de représentation autour des projets, 2014.

2 Se munir des données cartographiques nécessaires en amont de chaque projet (à actualiser selon les mises à jour régulières)

1° plans de contexte/d'acculturation (formats : PDF, DWG ou SIG)

- ortho-photo Bordeaux Métropole géoréférencée ;
- plan des situations urbaines ;
- cartographies de l'atlas ;
- cartographie des îlots de chaleur.

2° plans techniques (formats : PDF, DWG ou SIG)

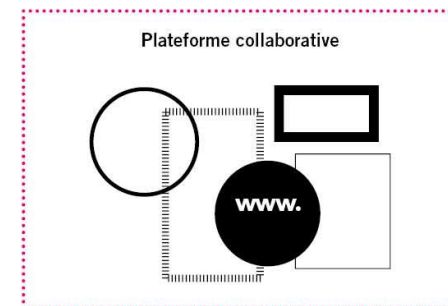
- plans cadastraux Bordeaux Métropole ;
- plan du RHV actualisation, 2017 ;
- plan des comptages routiers Bordeaux Métropole ;
- plans des réseaux Bordeaux Métropole (prévoir récolement) ;
- plans de nivellement Bordeaux Métropole ;
- carte pédologique de la métropole ;
- plans des bassins versants Bordeaux Métropole ;
- plan du schéma d'assainissement Bordeaux Métropole.

Le projet d'une plateforme collaborative en ligne

La ressource sera à terme une plateforme multimédia interactive, support d'espace de travail mutualisé.

La dématérialisation permettra de partager efficacement les mises à jour et les actualisations des différents documents-ressources.

Enfin, la ressource en ligne sera également l'occasion de capitaliser les projets en partageant les expériences des différentes réalisations : fiches d'identité des projets (programmes, surfaces, coûts de réalisation/gestion, photographies, plans etc.), photographies des chantiers et des travaux livrés, retours d'expériences etc. Cette plateforme permettra une mise à jour régulière des informations macro territoriales ou normatives / techniques.



LEXIQUE

mots-clés & principales définitions

FAIRE PROJET

A

ANTICIPER

Prévoir ou supposer de ce qui va arriver dans un futur plus ou moins proche et agir dans la conception d'un espace public en fonction de ces hypothèses de travail ; faire en sorte que certaines réalisations n'obèrent pas l'avenir.

ATELIER

Dispositif de travail collectif, également appelé workshop, visant à associer plusieurs acteurs du projet afin de faire avancer les réflexions sous un mode de co-production. Parce que volontairement créatif, l'atelier nécessite un nombre de participants réduits et une organisation sur une plage horaire généreuse, afin que des productions puissent être réalisées en séance.

Il peut être thématisé et utile à toutes les phases du projet.

AXONOMÉTRIE

Egalement appelée perspective axonométrique, ce mode de représentation est très utile pour représenter un projet d'espace public : vue en 3 dimensions qui conserve l'impression de volume et de relief, en représentant les parallèles comme des parallèles et des distances non réduites par l'éloignement. L'axonométrie permet ainsi de bien mettre en évidence les dimensions réelles de l'espace public projeté, son rapport avec les programmations adjacentes et toutes ces qualités liées aux configurations spatiales imaginées.

B

BESOIN

Le besoin recouvre l'ensemble de tout ce qui apparaît « être nécessaire » à un être, que cette nécessité soit consciente ou non.

Dans le domaine de la conception urbaine, il renvoie à la notion du programme : à quels besoins, à quelles demandes, quels services doivent répondre les aménagements ?

BOÎTE À OUTILS

Métaphore de la boîte à outils matérielle (qui permet de ranger ses outils de manière ordonnée pour pouvoir les protéger et les transporter plus facilement), ce terme est fréquemment utilisé de manière imagée dans le domaine de la conception urbaine. Elle désigne alors un document regroupant les outils à disposition du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre pour faire projet. Elle réunit un ensemble de bonnes idées, de concepts, de techniques, de références pouvant guider l'équipe de conception dans la réalisation d'un projet. Le Gcep propose ainsi sa boîte à outils (cahier 6).

BRIQUE

Employé comme métaphore du parallélépipède rectangle de terre argileuse utilisé comme matériau de construction, la brique désigne un module dans un assemblage composé d'autres modules, la partie parfois interchangeable d'un ensemble combiné de différentes parties.

BUDGET

Pour le maître d'ouvrage, le budget est un document récapitulatif des recettes et des dépenses prévisionnelles déterminées et chiffrées pour la réalisation d'un aménagement. De manière à assurer une vision opérationnelle plus concrète pour les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre, le budget est souvent assorti d'un calendrier de réalisation.

C

CADRE DE VIE

Ensemble des éléments physiques, culturels et sociaux qui caractérisent un espace et influence la vie d'un groupe humain.

CHANTIER PARTICIPATIF

C'est un événement durant lequel des particuliers se retrouvent entre eux pour travailler ensemble, bénévolement et dans la convivialité. Egalement appelé chantier solidaire ou collaboratif, il peut permettre aux usagers de l'espace public de mieux s'approprier le projet, d'aider à sa mise en œuvre ou à sa gestion.

CHARTRE

La « charte de la participation citoyenne à l'action publique métropolitaine » est un document-cadre rédigé en 2009, à la demande du Président de La Cub (ancien nom de Bordeaux Métropole), par un groupe tripartite réunissant des élus et des techniciens de La Cub ainsi que des citoyens*.

Issu du Conseil de développement durable (C2D).

Cette charte est, pour les citoyens, une façon originale et nouvelle d'exercer leur citoyenneté.

Pour l'institution métropolitaine, elle fixe un cadre et offre des outils de référence pour la mise en œuvre de la participation* active et constructive :

- du plus grand nombre ;
- dès l'amont et tout au long de l'élaboration du projet et de sa réalisation ;
- quelle que soit l'échelle de réflexion (de l'agglomération élargie au « bout de trottoir »).

Elle a vocation à s'adresser autant aux projets soumis à l'obligation légale de concertation (en proposant des améliorations qualitatives) qu'à certains pour lesquels la participation citoyenne est facultative.

CITOYEN

Personne qui vit ou participe à la vie de la cité, qu'elle ait ou non le droit de vote. Terme utilisé, de préférence à ceux « d'habitant » ou de « population », pour désigner de manière active et engagée les habitants et usagers du territoire.

CO-CONSTRUCTION

(OU CO-MISE EN ŒUVRE)

C'est le niveau d'ambition privilégié par la « Charte de la participation » de Bordeaux Métropole. La co-construction peut signifier, par exemple, la co-élaboration d'un diagnostic ou d'un plan d'action, la co-mise en œuvre d'un projet, un chantier participatif, l'entretien d'espaces verts par les riverains, etc. Mais, au sens de la Charte* métropolitaine, elle n'implique pas de co-décision (qui constituerait plutôt un 5^e niveau de participation*), la responsabilité de la décision revenant au maître d'ouvrage seul. Un processus de co-construction s'inscrit dans la durée, repose

sur une succession de rencontres au cours desquelles maître d'ouvrage et participants élaborent ensemble le projet et procèdent ensemble aux arbitrages intermédiaires nécessaires.

Exemples de dispositifs de co-construction : ateliers d'entretiens des espaces verts, chantiers participatifs, ateliers participatifs, etc.

COMMANDE

Terme relatif à l'objet du projet ; elle doit répondre aux besoins identifiés. Il s'agit en quelque sorte de la feuille de route à suivre.

La commande publique est un terme générique relatif à l'ensemble des contrats passés par les personnes publiques pour satisfaire leurs besoins. Ces contrats peuvent ou non être soumis au code des marchés publics.

CONCEPT

Un concept est une représentation générale et abstraite de la réalité d'un objet, d'une situation ou d'un phénomène ; il n'est pas synonyme de notion car plus abstrait. Le concept se distingue donc aussi bien de la chose représentée par ce concept, que du mot, de la notion, ou de l'énoncé verbal, qui est le signifiant de ce concept.

CONCEPTEUR

Personne imaginant et réalisant quelque chose. Dans le domaine de la conception urbaine, il s'agit généralement d'architecte, d'urbaniste, de paysagiste, d'ingénieur, de designer mettant en place un projet.

CONCERTATION

La concertation implique une construction collective, inscrite dans la durée, avec plusieurs allers-retours : le maître d'ouvrage l'organise pour repérer les différents avis, les points d'accord et de désaccord, mais aussi pour que les citoyens* prennent conscience des points de convergence et de divergence entre eux (d'où l'intérêt de réunir un panel le plus divers possible). La concertation peut aboutir à une solution négociée, mais en cas de désaccord persistant, le maître d'ouvrage tranche seul (pas de co-décision) ; il est alors essentiel d'expliquer aux citoyens les raisons du choix final.

Exemples de dispositifs de concertation : ateliers participatifs, déambulations (diagnostics en marchant, balades urbaines...), jurys citoyens, conférences citoyennes, plusieurs réunions publiques sur la durée, théâtre-forum, etc.

CONCOURS

Un concours est un ensemble d'épreuves mettant en compétition des candidats pour accéder à des marchés de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre des appels d'offres publics et face à un cahier des charges déterminé par l'autorité publique commanditaire, les aspirants au contrat élaborent un projet qui est évalué selon des critères précis et déterminés garantissant l'équité des candidats de sorte à retenir le projet le plus adéquat. Ils peuvent faire l'objet de recours par l'intermédiaire de la justice administrative.

CONSULTATION

On organise une consultation pour obtenir une « photographie » des opinions sur un projet ou vérifier que l'on n'a rien oublié dans le diagnostic initial. Elle repose en général sur une seule rencontre, très ponctuelle, au cours de laquelle les avis individuels sont entendus, mais sans effort de construction collective d'un avis commun, même lorsqu'ils divergent (entre participants

exemple

ou entre participants et maître d'ouvrage) : on comprend alors que la décision reste du ressort final de l'élu qui opère un arbitrage selon des critères en général non partagés.

Exemples de dispositifs de consultation : déambulations, observations sur le terrain, entretiens individuels, enquêtes, questionnaires, sondages, boîte à idées, réunions publiques ponctuelles, etc.

D

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

(ou dispositif participatif)

La démarche participative désigne le processus qui associe les citoyens à l'élaboration d'une décision. Elle peut être plus ou moins ambitieuse (en fonction du niveau de participation* visé, parmi les 4 possibles), porter sur une échelle plus ou moins large (de la rue à l'agglomération), concerner plus ou moins de citoyens (riverains, usagers, etc.) : c'est tout l'objet du scénario* de la démarche que d'en fixer le cadre. Une démarche participative, surtout lorsqu'elle se déroule sur une période longue, peut être constituée de plusieurs dispositifs participatifs, c'est-à-dire de plusieurs étapes qui revêtent une forme différente (réunion publique, exposition, jury citoyen, etc.) et qui s'articulent entre elles.

DESIGN URBAIN

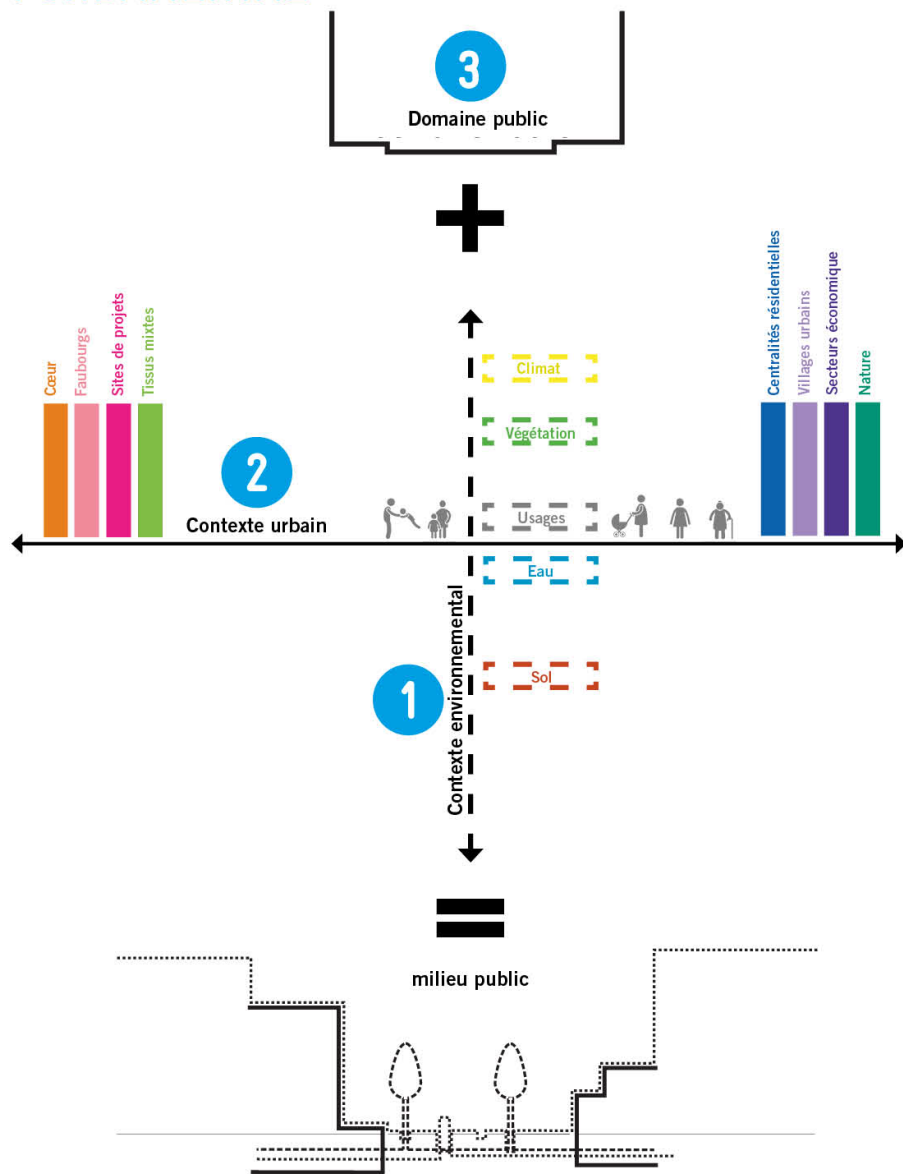
Le design urbain - urban design dans les milieux anglo-saxons - désigne le processus de conception et de réalisation d'arrangements physiques permettant de maîtriser l'organisation formelle de la croissance urbaine à travers des permanences et des changements.

Ce champ d'activité qui se décline à toutes les échelles se trouve à mi-chemin entre les pratiques des architectes et des urbanistes (urban planners). Le design urbain a pour fin spécifique de fournir les moyens de s'orienter et de trouver un sens dans l'espace public, assumant que la ville est inintelligible sans une articulation spatiale délibérée du domaine public.

PRINCIPES

fondamentaux pour une programmation
des espaces publics selon une cohérence territoriale

PRINCIPE FONDAMENTAL



Une porte d'entrée : le contexte

Le contexte renvoie au « cadre urbain », composé de trois grandes entités dans lesquelles évolue l'utilisateur :

1 Le contexte environnemental

- Il s'agit de ce qu'il se passe au-dessus et en-dessous de l'espace public : sol, eau, ciel, plantations mais aussi climat etc. Les grands milieux géographiques, les bassins versants, le micro-climat local alimentent les formes de l'espace public. Là encore, l'utilisateur est au cœur du dispositif, notamment en termes de qualité de vie et d'ambiance.

2 Le contexte urbain

- Il s'agit des rives, de ce qu'il se passe sur les bords de l'espace public : formes bâties, typologies de programmes, dynamiques en cours, pratiques, cheminements etc.
- le citoyen en fait partie intégrante : il en est le principal usager, il peut aussi être un des co-producteurs de sa transformation (de par les usages qu'il en fait et de par son action sur les emprises privées qui bordent l'espace public).

3 Le domaine public

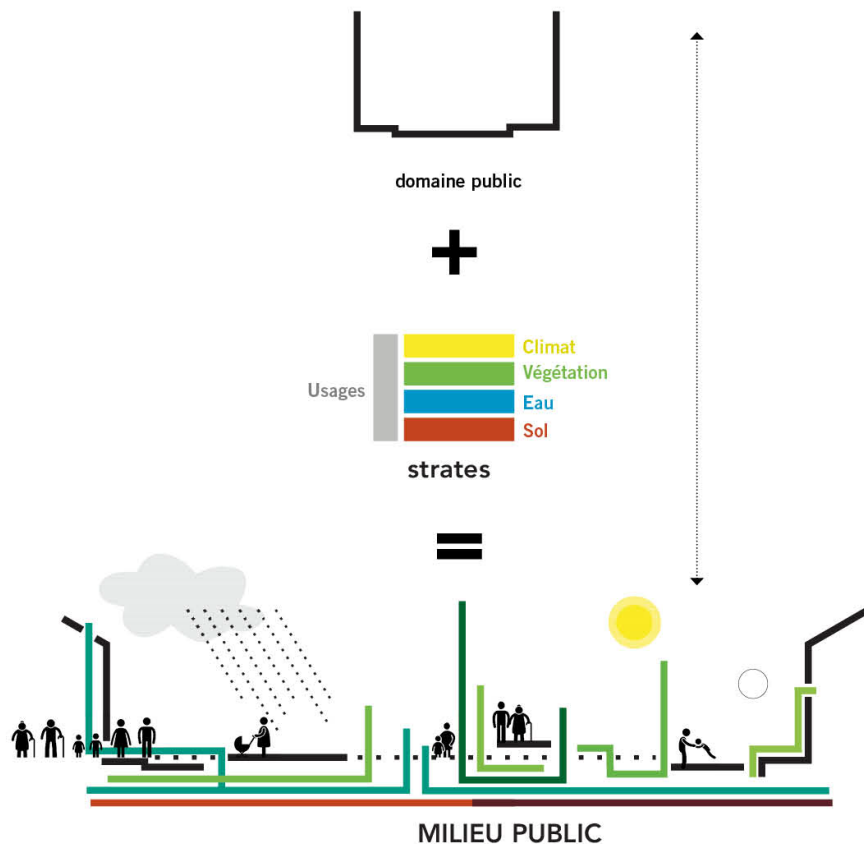
- Le domaine public viaire, s'apparente souvent à une certaine vision en « tube » de l'espace public, en lien avec les fonctions circulatoires qu'il permet.
- Dans un sens plus général, il englobe l'ensemble de l'espace public proprement dit (places, parcs, squares, jardins etc.), avec une forte composante humaine, via l'usage social fait de ces espaces.

1

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

DÉVELOPPER UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPACE PUBLIC

5 STRATES QUI CONDITIONNENT L'ESPACE PUBLIC



OBJECTIFS

• Promouvoir la dimension environnementale dans les projets

(EMA * -Fiche n°6).

• Favoriser la nature et l'eau dans l'espace public

(EMA * -Fiche n°7).

• Intégrer dans les pratiques le juste coût et la récupération de l'existant

(EMA * -Fiche n°14).

• Remettre l'eau au coeur du projet urbain

(Agenda 21 -Fiche action n°25).

• Lutter contre les îlots de chaleur urbains

(Agenda 21 -Fiche action n°31 + Etude sur les îlots de chaleur métropolitains - Cub -2014).

• Prévenir les risques environnementaux sur la santé

(Agenda 21 -Orientation).

ORIENTATIONS

• Des espaces publics plus perméables :

adapter la palette des matériaux de l'espace public à ses usages variés et changeants. Les matériaux le plus souvent imperméables pour des raisons de confort de roulement, ne sont pas toujours nécessaires pour les autres usages de l'espace public.

• Des espaces publics conçus dessus / dessous :

penser l'aménagement des espaces plantés en volume au-dessus de la bande passante, au contact des façades et jardins, et en dessous, au contact des réseaux, des fondations des bâtiments, ...

• L'espace public -écosystème : le milieu public

aménager les interactions entre le sol, l'air, l'eau et les usages courants pour aménager un milieu public durable : aménager un espace planté demande d'anticiper ses contraintes -sa gestion notamment -pour mieux profiter de ses atouts. On cherchera à amplifier et diversifier la présence de la végétation et de l'eau sur chaque espace public en fonction des spécificités locales.

LES STRATES DE L'ESPACE PUBLIC

Climat



Végétation



Eau



Sol

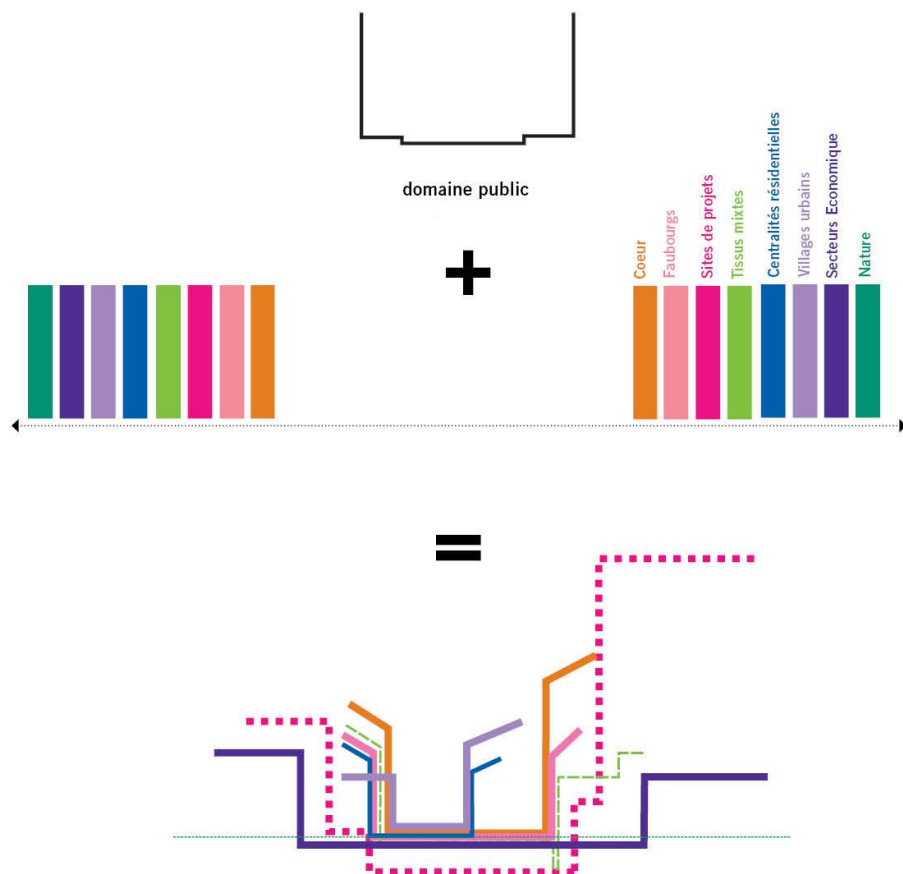


2

CONTEXTE URBAIN

DÉVELOPPER UNE APPROCHE CONTEXTUELLE DE L'ESPACE PUBLIC

DES SITUATIONS URBAINES QUI FAÇONNENT L'ESPACE PUBLIC



OBJECTIF

Des situations urbaines spécifient les territoires de Bordeaux Métropole. Elles ont été identifiées lors d'ateliers de travail de co-construction, en présence des communes et de Bordeaux Métropole, dans le cadre de l'élaboration du PLU 3.1 en 2013.

Les territoires regroupés au sein d'une même situation urbaine présentent chacun des similitudes tant dans leur fonctionnement actuel que dans leurs perspectives d'évolution.

Ce regroupement permettra de développer une approche plus contextuelle de l'espace public en partageant une même grille de lecture.

METHODE

Les situations urbaines sont au nombre de huit. Elles sont formalisées à travers la superposition du plan de synthèse du zonage du PLU, des cartes de densités de logements, de la « ville intensifiée » et des 50 000 logements, et croisant des critères de formes urbaines, de présence de nature, de déplacements, de types d'habitat, de populations, de centralités et d'équipements, d'activités économiques et d'opportunités foncières.

Contexte urbain = 8 situations urbaines

- > Cœur historique.
- > Quartiers des faubourgs denses constitués.
- > Sites de grands projets centraux.
- > Tissus mixtes en évolution.
- > Centralités résidentielles intermédiaires.
- > Villages urbains.
- > Secteurs à vocation économique dominante.
- > Secteurs en interaction forte avec la nature.

3

DOMAINE PUBLIC

LA VOIRIE SELON 3 VOCATIONS

DÉNOMINATIONS, MODES DE FAIRE ET USAGES



Domaine public

Voirie à vocation dominante de déplacements (RHV 1+2)

=

liaisons entre territoires
écoulement du trafic trame

Voirie à vocation relationnelle et de proximité (RHV 3+4)

=

ville proche et apaisée ville
des rencontres et vie sociale

Perméabilités vertes et douces (RHV 5+6)

=

ville douce réseau de voies
mixtes piétons et vélos



Boulevard Joliot Curie, Bordeaux



Mérignac



Bègles

Modes de faire

- Mettre en place la segmentation modale par itinéraire.
- Garantir sécurité et confort des modes doux & efficacité des TC.
- S'adapter au contexte tout en assumant la fonction métropolitaine.
- Permettre la gradation des vitesses réglementaires.

Usages de déplacements / d'itinéraire

- Aller au travail, au supermarché ou partir en vacances en voiture.
- Aller chez des amis à vélo.
- Rejoindre à pied son arrêt de TC.
- Attendre le bus / prendre le tramway.
- Livrer des marchandises en camion.
- Pouvoir s'asseoir.

Modes de faire

- Mettre en place des zones de rencontre, zones 30, aires piétonnes.
- Permettre une forme de souplesse par adaptation au contexte.
- Viser la pérennité et la facilité de gestion.
- Encourager une offre sélective et une gestion raisonnée du stationnement.

Usages de proximité/ de vie riveraine

- Rejoindre à pied, à vélo ou en voiture les micro-centralités de quartiers.
- Regagner son domicile.
- Aller chercher les enfants à l'école à vélo ou à pied.
- Discuter avec ses voisins sur le pas de sa porte.
- Organiser une fête de quartier.
- Laisser ses enfants jouer au ballon dans la rue.
- S'asseoir dans l'espace public.

Modes de faire

- Mettre en place des «voies vertes»
- Conforter un caractère de sente ou de venelle.
- Développer des liaisons douces intra-îlot ou intra-quartier.

Usages de loisirs / de promenade / de parcours

- Marcher/ se promener / flâner.
- Courir / faire du sport / faire du vélo / faire du cheval.
- S'asseoir / s'allonger / se reposer/ pique-niquer / lire.

FABRIQUE DES ESPACES PUBLICS

programmes d'espaces publics
& hypothèses d'aménagements

FICHE-TYPE

catégorie de voirie croisée
à une situation urbaine donnée

texte explicatif d'accroche :

- enjeux/invariants;
- rappel méthodologique.

cartographie représentant
la catégorie de voirie étudiée
superposée à la situation urbaine donnée

CAT x + SU y

OU?

cartographie cat+su

QUELLES CONFIGURATIONS EXISTANTES ?

existant 1
existant 2

en filigrane :
photographie représentative

coupes illustratives + photographies

- existant simplifié 1 : le plus contraint;
- existant simplifié 2 : le plus ample.

rappel des 8 objectifs métropolitains

- issus des Nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public.

coupes illustratives

- hypothèses de projet selon cas de figures-types

= ce vers quoi tendre
 = jeu d'assemblage de « briques »

texte explicatif

- principales caractéristiques de l'hypothèse de travail;
- ambiance souhaitée;
- leviers à actionner.

HYPOTHESE 1

HYPOTHESE 2

HYPOTHESE 3

HYPOTHESE 4

	REFERENCES D'ICI	REFERENCES D'AILLEURS
MillaudaGendurit earum, et pelestid eum eestipit eum eestipit as dolorem portabam nuluqto. Et odipap tenedo autea quoditaur, aperum que coreo quem nim que strum venent atna mear alit autem quibus audem		
MillaudaGendurit earum, et pelestid eum eestipit as dolorem portabam nuluqto. Et odipap tenedo autea quoditaur, aperum que coreo quem nim que strum venent atna mear alit autem quibus audem		
MillaudaGendurit earum, et pelestid eum eestipit as dolorem portabam nuluqto. Et odipap tenedo autea quoditaur, aperum que coreo quem nim que strum venent atna mear alit autem quibus audem		
MillaudaGendurit earum, et pelestid eum eestipit as dolorem portabam nuluqto. Et odipap tenedo autea quoditaur, aperum que coreo quem nim que strum venent atna mear alit autem quibus audem		

référentiel à partager illustrant des exemples de réalisations comparables à la situation urbaine et à la catégorie de voirie donnée, d'ici (Bordeaux Métropole ou reste de la France) ou d'ailleurs (Europe ou reste du Monde) :

- forme d'acculturation partagée;
- précise en quoi la référence en est une (point particulier d'aménagement, prise en compte très particulière d'un contexte, technicité d'un agencement, mode de gestion, outils participatifs etc.).

62 - Guide de conception des espaces publics métropolitains (GCEP) - ateliers pédagogiques : module 1

Guide de conception des espaces publics métropolitains (GCEP) - ateliers pédagogiques : module 1 - 63

BOITE À OUTILS

outils de programmation & d'agencement
au service de l'aménagement

Objectif

1 - Favoriser l'eau et la nature dans l'espace public

2 - Libérer l'espace public et renforcer la politique de stationnement métropolitain

3 - Concevoir des lieux capables d'évoluer

4 - Ponctuer l'espace public de lieux de pause

5 - Favoriser le maillage des circulations pédestres

6 - Choisir les bons aménagements de sécurité

7 - Intégrer dans les pratiques le « juste coût » et la récupération de l'existant

8 - Favoriser la participation et expérimenter

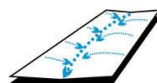
OUTILS POUR FAVORISER L'EAU & LA NATURE DANS L'ESPACE PUBLIC

exemples d'outils mobilisables



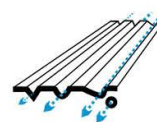
Planter en fonction du milieu (espèce végétale + mode d'implantation)

- Choisir les espèces végétales en fonction du milieu (vallée / versant / plateau);
- Stratifier les plantations groupées en fonction du milieu;
- Organiser la végétation en fonction du milieu.



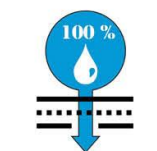
Planter en continuité de la végétation existante

- Amplifier la végétation existante de part et d'autre de l'espace public par les plantations;
- Fabriquer des continuités de biodiversité en stratifiant un maximum les plantations.



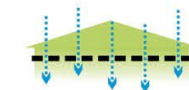
Programmer l'espace public comme micro-bassin versant

- Déterminer les points d'arrivée de l'eau et les points d'évacuation;
- Déterminer le cheminement de l'eau, en lien avec les autres éléments de programmation de l'espace public;
- Distribuer les points de fraîcheur sur l'espace public sur le chemin de l'eau.



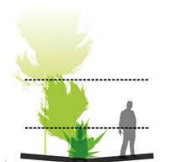
Privilégier une gestion intégrée des eaux de pluie

- Infiltrer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, lorsque la nappe et le sol le permettent;
- Stocker et restituer les eaux à faible débit vers un réseau hydrographique de surface ou à défaut vers un réseau d'assainissement.



Préciser les proportions d'espaces perméables / poreux / imperméables

- Espace perméable = gestion de l'eau, infiltration de l'eau, végétation (+ piéton);
 - Espace imperméable = modes motorisés, cycles;
 - Espace poreux = espace transitoire entre perméable et imperméable : modes doux.
- quelle capacité de perméabilité à l'espace public?
- adapter en fonction du sol : nature du sol, pollution, etc.



Favoriser les matériaux perméables et poreux

- Infiltrer l'eau sur place pour réduire les débits d'eau rejetés dans les réseaux et diminuer leur impact sur le risque inondation en aval;
- Profiter de cette ressource disponible pour aménager l'espace public par les plantations.



Stratifier la végétation

- Aménager + d'ombre;
- Apporter + de fraîcheur;
- Organiser les massifs, les écrans visuels, les séparateurs de voirie.



Gérer les espaces plantés en fonction de l'intensité d'usage

- Privilégier un principe d'économie : moins aménager, ne pas gérer partout de la même manière;
- Favoriser le confort de l'usage le plus intense;
- Laisser l'usage aménager son espace.

Encourager les initiatives riveraines de plantation de l'espace public

- Favoriser les initiatives de « trottoirs plantés » :
 - libérer de l'espace disponible à la plantation par les riverains / des associations;
 - faire de la médiation sur les modes de plantation;
 - mettre à disposition des graines, des jeunes plants.

VÉGÉT-EAU

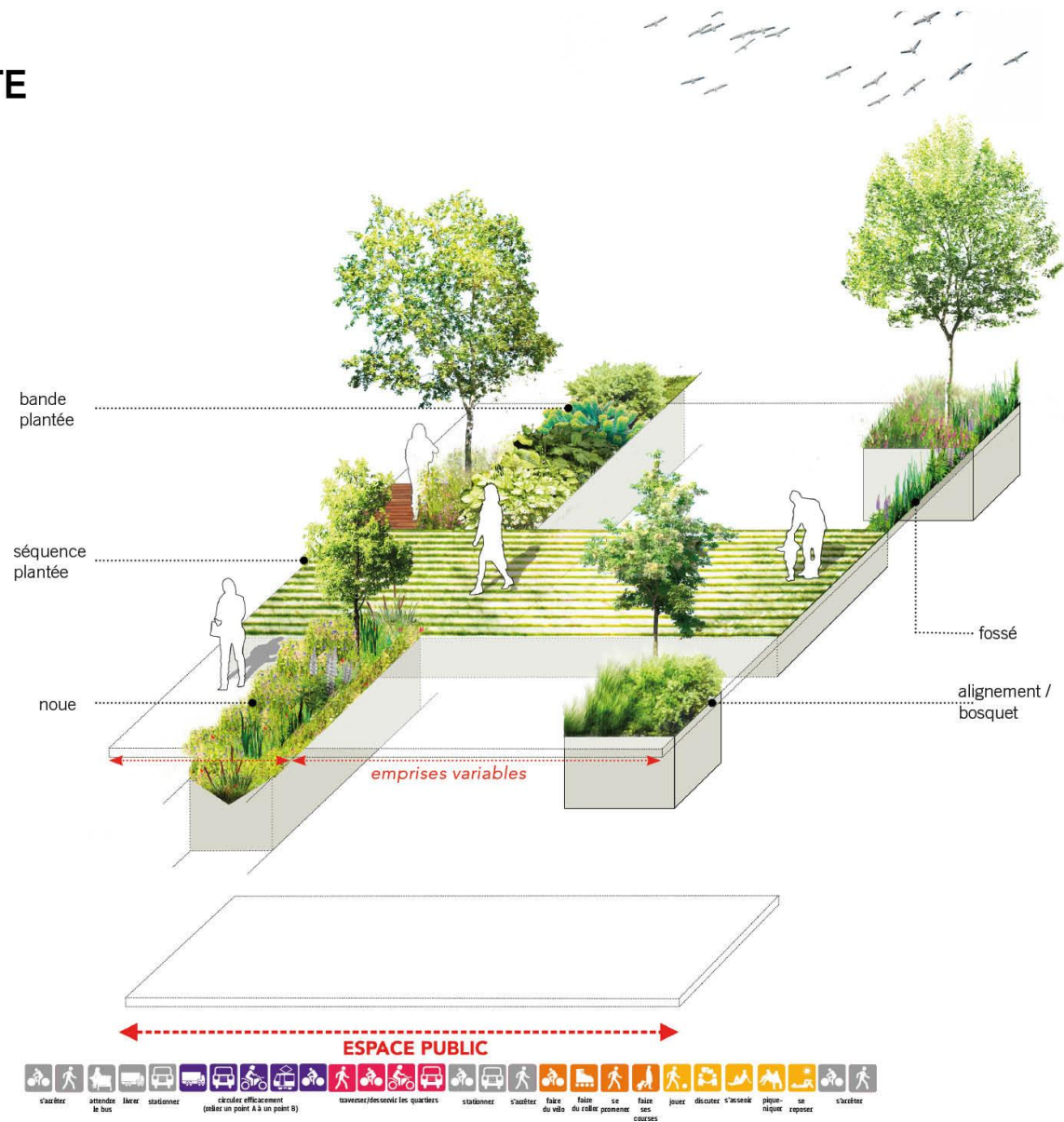
principes, composition,
mise en œuvre & entretien
pour plus de végétation
et d'eau dans les espaces publics

à
synthétiser
basé : atelier biodiv mars 2017

> LM

LE VÉGÉTAL AMÉNAGEUR

PLUS DE MULTIMODALITÉ
PLUS DE PLAISIR
PLUS DE REPÈRE
PLUS DE REPOS
PLUS D'ÉVOLUTIVITÉ



MATÉRIAUX

notions de base,
matériaux modulaires, matériaux non modulaires
& matériaux d'interface

LE CHOIX DES MATÉRIAUX

AMBIANCE, IDENTITÉ DU TERRITOIRE & USAGES

Des matériaux qui révèlent l'identité du patrimoine bâti de la métropole



Ambarès



Bordeaux

Des matériaux adaptés aux usages



Lormont



Amsterdam

Des matériaux qui soulignent la vocation du lieu



Bordeaux



Bordeaux

Des matériaux pour chaque mode



Bordeaux



Bordeaux

Des matériaux qui structurent un espace ouvert



Asnières



Montréal

Des matériaux adaptés à la fréquentation



Lormont



Eysines - Le Taillan

Des matériaux pour révéler une ambiance



Bègles



Blanquefort

Des matériaux pour traiter des limites, des seuils



Bordeaux



Aix-la-Chapelle

LE CHOIX DES MATÉRIAUX

LES TEINTES DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE

S'appuyant sur les caractéristiques du bâti, notamment dans les tissus de centralité urbaine, deux teintes principales contribuent à la conception d'un paysage urbain harmonieux et identitaire de la métropole bordelaise.

- Les teintes beiges et beiges dorées révèlent la pierre qui constitue l'identité du patrimoine bâti de la métropole bordelaise.

- Les teintes grises (claires et foncées), parce que relativement neutres, sont au service d'une diversité architecturale qui s'exprime.



LES MATÉRIAUX DE SURFACE ET LES USAGES

Intensité d'usage

circulation moyenne à élevée



faible circulation / espace partagé

* ponctuel (accessibilité PMR à prendre en compte)

Nota : tableau à titre indicatif : certains usages peuvent correspondre à certains matériaux sur des distances courtes (traversées, zones de rencontre, etc.). Les structures doivent être adaptées en conséquence.



Modulaires

Type de revêtement	Usagers	Usages	Coûts	Page
pavés béton		espaces modes doux, courts segments de route - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	22
pavés granit		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	24
pavés grès		tous usages possibles en zones de mixité, voies à faible trafic - mise en valeur de lieux, d'édifices, d'espaces modes doux	€	26
dalles béton		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	28
dalles granit		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	30
dalles calcaire		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	32
cales béton		espaces modes doux - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	34
cales grès		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	38
cales calcaire		espaces modes doux, voies à faible trafic pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	38
cales céramique		espaces modes doux - mise en valeur de lieux, d'édifices	€	40
résines		mise en évidence ou en valeur d'espaces, marquages	€	42
bois		cheminements modes doux - zones humides	€	44
revêtements alvéolaires		cheminements modes doux, zones de stationnement	€	46

Non - modulaires

bétons bitumineux		tous usages possibles -voies de circulation en priorité	€	52
bétons hydrauliques		tous usages possibles en zones de mixité - mise en valeur de lieux, d'édifices, d'espaces modes doux	€	54
asphaltes		espaces modes doux, voies à faible trafic (desserte) pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages	€	56
enduits superficiels		espaces modes doux, voies à faible trafic (desserte) pour assurer une continuité d'espaces ou d'usages	€	58
stabilisés		cheminements modes doux, aires de jeux, parcs - faibles pentes	€	60
résines		mise en évidence ou en valeur d'espaces, marquages, espaces de jeux	€	62
mélanges terre / pierre		cheminements modes doux, zones de stationnement	€	64
bois - copeaux		cheminements modes doux, espaces de jeux	€	66

AGENCEMENTS

dimensionnement, géométrie
& implantation du mobilier urbain

LES ESPACES « PIÉTONNIERS »



Généralités

L'espace piétonnier est un espace affecté à des usagers et des usages très variés. Les critères les plus contraignants seront en général retenus afin de permettre une accessibilité maximale à l'espace public. La sécurité piétonne doit être assurée le long de tous les cheminements possibles.

Le confort d'usage, son adéquation avec les types de matériaux et revêtements

L'aménagement des espaces piétonniers doit privilégier un nivellement de sol et l'emploi de matériaux facilitant la marche et le roulement, notamment pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Les difficultés motrices, de malvoyance

L'espace piétonnier doit être adapté aux différences physiques et psychiques du « piéton »

Les trottoirs

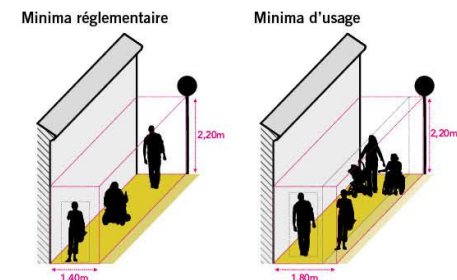
La continuité et le confort des cheminements sont les objectifs prioritaires. Le trottoir doit permettre la mobilité et le partage de l'espace entre tous types d'usagers.

Préconisation minimale de passage libre :

- Minima réglementaire :
 - 1,40 m libre de tout obstacle, même ponctuel
 - 1,20 m* en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement
- Minima d'usages :
 - 1.80 m pour le croisement aisé de deux personnes

L'implantation du mobilier devra tenir compte de ces minima

Le gabarit dynamique d'un piéton est donc déterminé par un minima réglementaire qui définit une largeur minimale de cheminement de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. En outre, tout obstacle en porte-à-faux doit laisser un passage libre de 2,20 m de hauteur. Ainsi, un couloir imaginaire d'un minimum de 1,40 m x 2,20 m doit être garanti sur tout itinéraire.



Au-delà des aspects strictement réglementaires, on appréciera la largeur des trottoirs en fonction de la nature des activités riveraines, des intensités des pratiques piétonnes, et de l'encombrement des mobiliers urbains qui viendront équiper l'espace public et de fait, réduire l'emprise des cheminements (mobilier de protection, signalisation réglementaire, etc.) sachant que d'une manière générale les mobiliers sont implantés à 0,50 m du nez de bordure de trottoir, avec une tolérance pour les mobiliers de protection à 0,30 m environ si le devers de la chaussée le permet.

Cas particuliers

Les terrasses de café

Elles peuvent être envisagées à partir d'une largeur de trottoir minimale comprise entre 3 et 3,60 m :

- 1,60 m réservé au mobilier des terrasses, fixes ou mobiles,
- de 1,40 m à 2,10 m de trottoir afin de maintenir la continuité du cheminement, selon la nature des mobiliers fixes existants.

Les établissements publics et privés, cinémas, théâtres, etc. recevant du public en grand nombre

Il conviendrait qu'au droit de ces établissements une largeur minimale de 2,00 m à 3,50 m soit à minima réservée avec ou sans mobilier de protection.

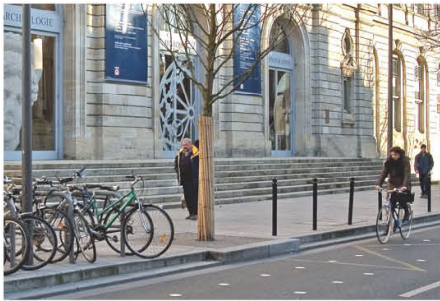
Les établissements scolaires

Pour la protection des enfants : largeur de trottoir de 3,00 m minimum, avec barrières de protection face aux accès.

LES NOTIONS DE BASE



Le mobilier urbain est un service offert au citoyen qu'il convient de valoriser en veillant à son intégration dans l'espace public. Mieux ordonner les mobiliers sur le domaine public, c'est offrir un paysage plus cohérent, plus fluide au regard et plus respectueux de l'environnement bâti.



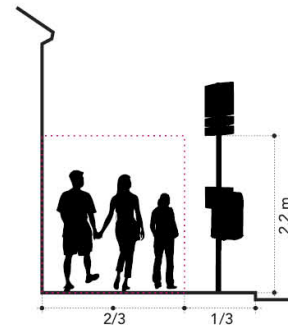
L'IMPLANTATION DES MOBILIERS URBAINS DANS L'ESPACE PUBLIC

L'emprise de trottoir réservée aux mobiliers : la notion d'espace servant

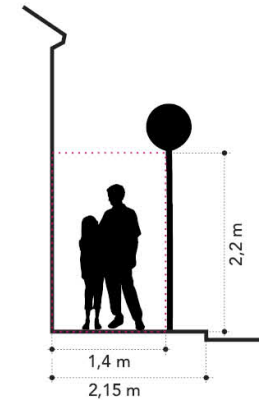
exemple

1. D'une manière générale

- 1/3 de la largeur du trottoir côté chaussée ;
- 2/3 de la largeur est préservée de tout mobilier.

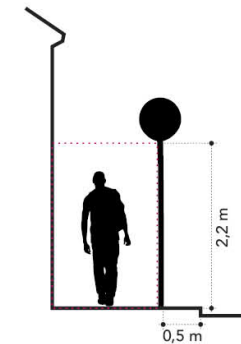


2. Dans le cas d'une largeur de trottoir inférieure ou égale à 2,15 m



Confort du piéton

- Les mobiliers doivent être implantés à 50 cm du nez des bordures de trottoirs.





Laurence KNOBEL, Cheffe du service Espace public et Patrimoine

 05 56 99 74 83 (poste 27 483)

lknobel@bordeaux-metropole.fr

Anne SINAGRA CAVENDER , responsable de projets Espace public

 05 57 20 71 35 (poste 27 135)

asinagra@bordeaux-metropole.fr